

Règlement

Le marché aux puces est ouvert à tous les particuliers dans la limite des places disponibles. Le coupon réponse, dûment complété, est à retourner avant le

04 mai 2012 accompagné du règlement par chèque à l'ordre de :

Association des Paralysés de France (ou APF)

et à envoyer à l'adresse suivante :

APF

70 rue des Merles

68200 MULHOUSE

- Mise en place des stands à partir de **5h30**
- Ouverture au public à partir de **7h**
- L'organisateur se réserve le droit de faire retirer les articles dangereux ou alimentaires
- Les exposants s'engagent à ne vendre que des objets personnels et usagés
- Les places non occupées à **7h30** seront réattribuées
- Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non-occupation
- En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur est seul juge et peut procéder à l'exclusion de l'exposant
- L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou accidents pouvant survenir sur les stands, aux abords de ces derniers, ou dans le périmètre du marché aux puces
- Les animaux doivent être tenus en laisse
- Chaque exposant est prié de laisser l'emplacement **propre pour 18h**

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du **chèque de règlement** (à l'ordre de l'APF) et de la **photocopie recto verso** de la **carte d'identité** ou du passeport seront pris en compte



MARCHE AUX PUCES à Mulhouse

**Parking du Centre de Réadaptation (CRM)
Boulevard des Nations**



En partenariat
avec



**Dimanche 13 Mai 2012
De 7h à 17h**

Prix emplacement : 10€ les 5m
+ 5€ de caution propreté

Réservé aux particuliers
Buvette et Restauration sur place
assurées exclusivement par l'APF (organisateur)
Renseignements au **03.89.46.46.16**
dd.68@apf.asso.fr
<http://dd68.blogs.apf.asso.fr/>

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le coupon, dûment complété, devra impérativement nous parvenir avant le 04 mai 2012, au-delà de cette date l'emplacement ne sera pas assuré.

Je soussigné(e), Nom et prénom.....

Né(e) le..... À

Demeurant à.....

.....

Tél.....Mail.....

Propriétaire du véhicule immatriculé.....

Exposant au marché aux puces se déroulant le **13 mai 2012 à Mulhouse**

Déclare sur l'honneur :

- **Ne pas être commerçant**
- **Ne vendre que des objets personnels et usagés**
- **Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce genre de manifestation**

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Je réserve emplacements de 5m à 10€ + 5€ de caution rendus si l'emplacement est propre au moment du départ de l'exposant soit

..... x 10€ = + 5€ (caution) =

Et je joins donc un chèque de€uros

Fait à Le

Signature :

Inscription et chèque à retourner
avec la photocopie de la pièce
d'identité à l'adresse suivante :

APF / HIRTH Katia
70 rue des Merles
68200 MULHOUSE



On est tous faits pour aimer la vie !

L'Association des Paralysés de France

Vous remercie d'avance pour votre participation

La vente de boissons, pâtisseries, sandwiches est réservée
exclusivement à l'association organisatrice

Pour tous renseignements

Tel 03.89.46.46.16

dd.68@apf.asso.fr

http://dd68.blogs.apf.asso.fr